



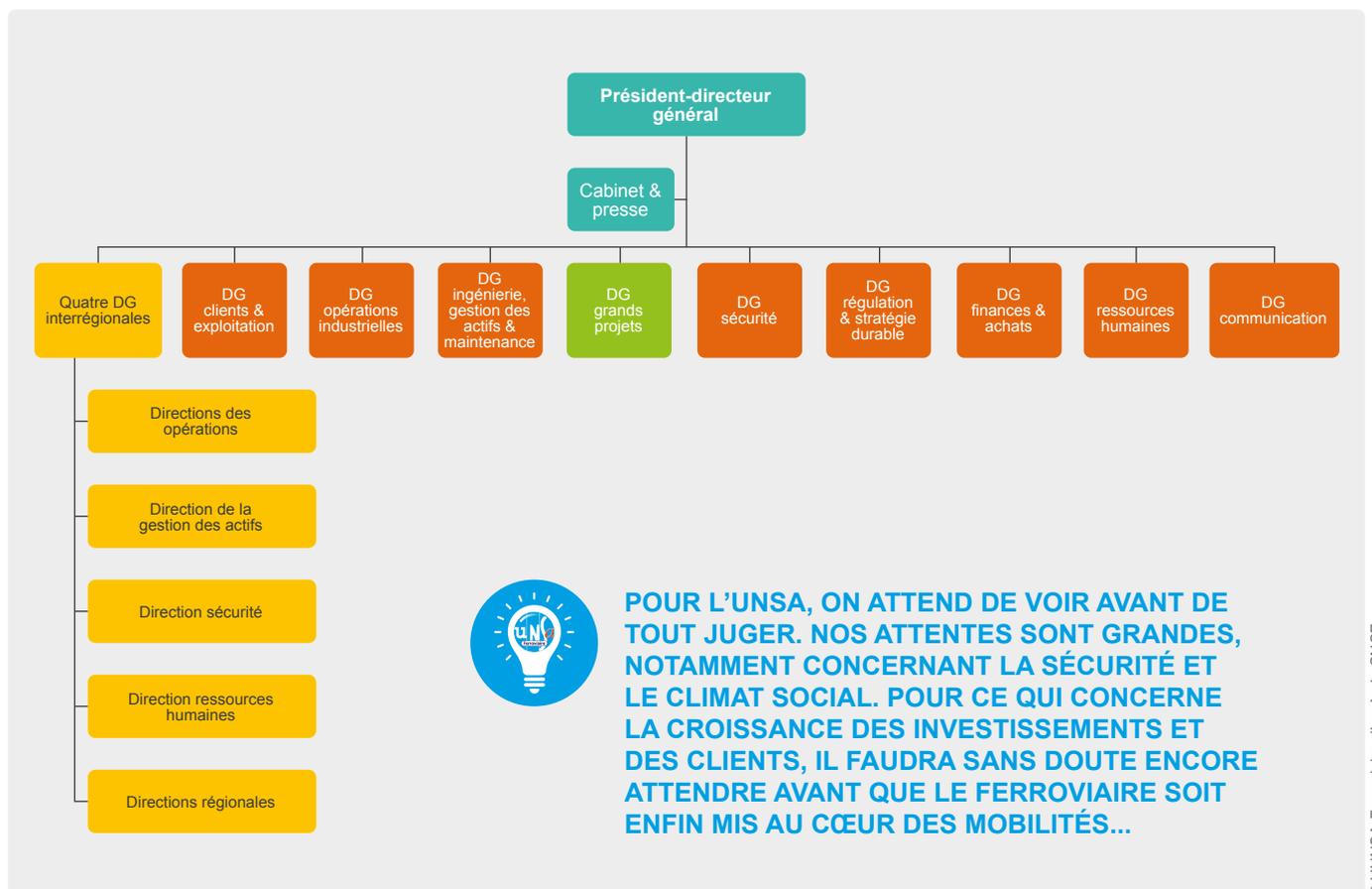
AGENTS DE SNCF RÉSEAU

LE PROJET *RÉSONANCES*

UNE NOUVELLE ORGANISATION EN TROIS NIVEAUX



Cette réorganisation vise à descendre le niveau de décision du national vers le territoire et à harmoniser les fonctionnements. [Explications.](#)



EN DÉTAIL UN CHOIX DE L'ENTREPRISE...



QUEL CONSTAT ?

Lors des premiers échanges avec l'UNSA, la coconstruction évoquée par l'entreprise n'a pas été totalement au rendez-vous. Trop peu d'idées de l'UNSA-Ferroviaire, pourtant jugées intéressantes, voire primordiales par nos collègues sur le terrain, ont été retenues par l'entreprise. Nous ne comprenons toujours pas la discontinuité de nos CSE alors que rien n'interdit leur continuité jusqu'au premier janvier 2027. Nous ne demandons pas de solutions farfelues, mais juste un environnement stable et protecteur pour les salariés de la SA Réseau, en conservant leur périmètre de CSE d'appartenance.

UN IMPACT IMMINENT

Il sera subi par nos collègues des CSE nationaux reversés en région et interrégion, car la représentativité de leur expression dans les urnes électroniques en novembre 2022 ne sera plus respectée, que cela soit pour la défense de leurs intérêts, en représentation de proximité, en notations, mais également dans les orientations des ASC.

ET POUR LES AUTRES AGENTS DE RÉSEAU ?

Les conséquences ne manqueront pas d'apparaître avec la présentation des dossiers dans les CSE d'établissement. Les agents transférés perdront du pouvoir d'achat du fait de la suppression de 420 € en moyenne des subventions des activités sociales & culturelles des CSE gérés par l'UNSA-Ferroviaire.

EN BREF QUELS ENJEUX ?

- #1 **Le maintien** de nos fondamentaux de sécurité, d'entretien du réseau, d'exploitation et d'attention aux salariés et au climat social.
- #2 **La réponse** à un double défi de croissance : croissance du nombre de clients et croissance potentielle des investissements.

EN BREF ET LES AGENTS DANS TOUT ÇA ?

L'atteinte du *cash flow* libre positif reste essentielle pour l'entreprise, mais pour l'UNSA, la marge à gagner ne doit pas se réaliser sur l'emploi, le salaire, la charge de travail des salariés et les avantages acquis de la SA Réseau !

QUE DIT L'ENTREPRISE ?

Réseau communique qu'il y aura peu d'évolutions pour une majorité des métiers. Se pose alors la question de la nécessité d'un changement structurel aussi important et brutal. Ce fonctionnement se veut calqué sur celui de l'Île-de-France pour plus d'efficacité, mais n'a finalement pas de similitude du fait que cette direction ne concerne qu'une seule et unique région administrative et n'a donc pas de direction régionale. L'entreprise souhaite garder toutes les spécificités locales des zones, mais sans avoir les moyens parisiens.

QUE DIT L'UNSA ?

L'UNSA s'inquiète du fractionnement possible du réseau avec l'intention inavouable d'une privatisation ou d'une concession des zones à des prestataires externes. L'UNSA s'inquiète également de la création d'interrégions qui par leur importance pourraient devenir de plus en plus indépendantes et avoir des stratégies différentes comme cela a pu exister par le passé. Nous avons de grandes attentes à l'UNSA sur les arbitrages, sur les moyens financiers et humains pour effectuer les projets, les chantiers et les missions, mais bien qu'étant d'un naturel optimiste, nous avons également de grands doutes sur la totale efficacité des relations entre les différents niveaux de décision et les contraintes de la vraie vie du monde ferroviaire.

EN DÉTAIL LES IMPACTS IMPORTANTES DE CE PROJET

L'UNSA SE QUESTIONNE SUR CERTAINES PARTICULARITÉS RÉGIONALES

Le PRI et l'Agence projet de Montpellier vont être rattachés à l'interrégion Atlantique pour une logique de région administrative politique, alors que cela ne correspond pas à la logique d'axe ni à la réflexion sur l'Infrapôle et l'EIC Languedoc-Roussillon. Va-t-on vers une interrégion entre deux eaux ?

EN PARFAITE OPPOSITION

On constate que les agents du PRI de Limoges (région Nouvelle-Aquitaine) vont travailler pour Centre-Val de Loire, une autre région administrative que la leur. On note également que le PRI de Nantes / Rennes sera sur deux régions administratives différentes (Bretagne et Pays de la Loire). Aucune logique n'est donc respectée ! Nous savons que des groupes de travail œuvrent à la construction du projet, mais l'UNSA attend de connaître leurs conclusions et les suites qui y seront données et veillera aux conséquences sur les agents et leurs conditions de travail. Nous invitons d'ores et déjà tous les agents qui ont des doutes sur leur avenir à aborder les conséquences de *Résonances* sur leur emploi à travers leur EIA, même si tout n'est pas encore acté. Nous veillerons également au devenir et à l'avenir des employés des CSE impactés.

CE QUE L'UNSA RAPPELLE

Le simple changement de nom des entités aura des conséquences financières importantes pour la mise à jour des documents existants. Les représentants de l'UNSA-Ferroviaire resteront vigilants sur la présentation des CO actuels et futurs, entité par entité, qui déterminera le gain de productivité en matière d'emplois (envisagé à environ 250, voire plus). Vos représentants UNSA seront intransigeants sur l'accompagnement des agents et joueront pleinement leur rôle dans son suivi. Nous attendons les nouvelles fiches de postes qui seront présentées aux agents et qui reprendront des modifications importantes ou minimales, sans oublier les missions orphelines qui retomberont certainement sur des agents normalement non concernés.

FOCUS SUR LES ÉLECTIONS

QUE DIT LA SNCF ?

L'entreprise a indiqué qu'il ne sera pas nécessaire de mettre en œuvre de nouvelles élections après la réorganisation *Résonances*. Elles se tiendront en novembre 2026, comme prévu. Courant 2026, en vue de préparer le renouvellement des instances, une négociation sera organisée avec les organisations syndicales pour discuter d'un nouveau découpage pour la prochaine mandature. Ainsi, pendant 18 mois, les CSE poursuivront leur activité – période dite *transitoire* – du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2026. La SA Réseau resterait ainsi coordonnée avec le calendrier électoral du Groupe SNCF. Par conséquent, durant la période de fonctionnement transitoire des instances représentatives du personnel (IRP), les six CSE actuels seront maintenus.

PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE, DEUX SITUATIONS COEXISTERONT

#1 Le principe général : les salariés transférés vers un nouveau périmètre hiérarchique dépendent du CSE de ce périmètre. Les salariés continueront de bénéficier des activités sociales et culturelles de leur ancien CSE jusqu'à fin 2025. Ensuite, ils bénéficieront des ASC du périmètre de leur nouveau rattachement. ...





#2 Situation spécifique pour les salariés de la *supply chain* / EIV, de l'ENSAO et de l'ERGI : ces établissements rejoignent la DG opérations industrielles, mais restent transitoirement représentés dans leur ancien CSE (NEN ou SE) jusqu'aux prochaines élections.

L'ENSEMBLE DES CSE DE RÉSEAU SERA IMPACTÉ PAR LE PROJET RÉSONANCES

Les CSE des directions techniques et du Siège Réseau gérés par l'UNSA-Ferroviaire sont les plus impactés, avec tout ce que cela implique pour les agents. Le transfert administratif des agents des CSE DT et Siège vers les DZP aura lieu dès le 1^{er} juillet 2025. Les représentants UNSA de l'ensemble des CSE continueront de se battre pour la défense de tous les agents. Pour l'UNSA-Ferroviaire, beaucoup de questions sont restées sans réponse et notamment l'impact sur le fonctionnement de l'ensemble des CSE, la mise en place des RPx et CSSCT ainsi que les notations 2025 pour les agents transférés. L'UNSA-Ferroviaire s'est engagée et a été force

de propositions pour la demande d'expertise du CSE Central Réseau.

AU-DELÀ DU PROJET RÉSONANCES

Les effets des autres réorganisations déjà en cours (FGA, évolution des fonctions RH, AGUR, etc.) vont encore avoir des conséquences fortes sur les fonctions supports (RH, RS, GU, CPS). L'UNSA-Ferroviaire est et restera vigilante sur toutes les suites de ces restructurations, notamment sur l'augmentation de la charge de travail, les mutations entre entités ou la mobilité géographique subie.



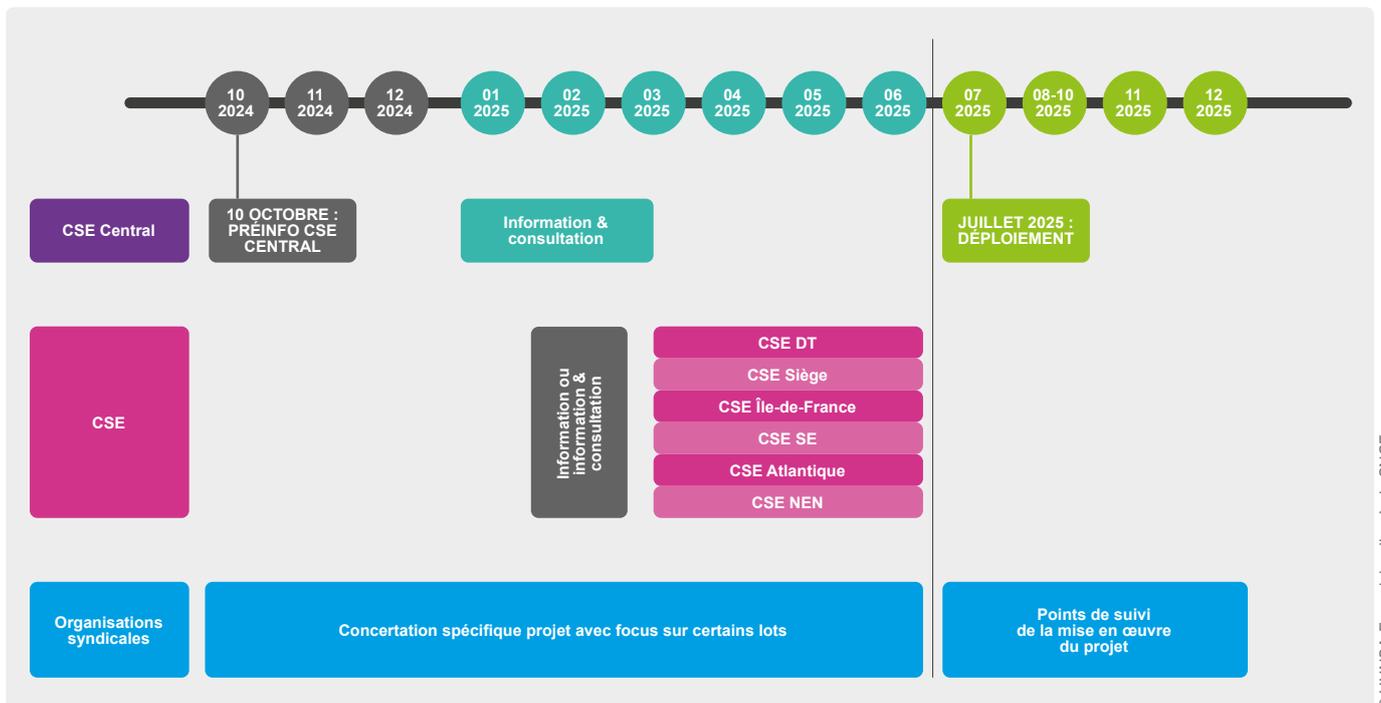
L'UNSA A PORTÉ SES REVENDICATIONS LORS DES BILATÉRALES ET TABLES RONDES, NOTAMMENT SUR LE MAINTIEN DU FONCTIONNEMENT DES CSE PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE.



ET DEMAIN ? NOUVELLES ÉLECTIONS AVEC UN SEUL CHOIX À FAIRE : CELUI DE L'UNSA-FERROVIAIRE !

EN BREF

LE CALENDRIER SOCIAL ENVISAGÉ POUR UNE MISE EN ŒUVRE AU 1^{ER} JUILLET 2025



© L'UNSA-Ferroviaire d'après la SNCF